



2. PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES

Arrêté le 4 juillet 2013
Approuvé le.....

APTITUDES AMENAGEMENT

Siège social : 11 rue Eucher Girardin 42300 Roanne - Tél : 04 77 70 55 37
Agence de Roanne : Espace Saint Louis Rue Raffin 42300 Roanne – Tél/fax : 04 77 71 28 82
aptitudes.amenagement@orange.fr

Sommaire

I-PREAMBULE	2
II-LES ORIENTATIONS DU PADD	5
DEFI 1 : CONSERVER LE DYNAMISME LOCAL EN PROFITANT DE LA PROXIMITE DE L'AGGLOMERATION MONTLUÇONNAISE	5
➤ <i>Maintenir la dynamique démographique et le bon niveau d'équipements et de services</i>	5
➤ <i>Pérenniser les activités économiques existantes</i>	6
DEFI 2 : PRESERVER LES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES	7
➤ <i>Maintenir le dynamisme de l'activité agricole</i>	7
➤ <i>Préserver la qualité des paysages et des milieux naturels</i>	8
➤ <i>Réfléchir à un aménagement de qualité du centre-bourg et valoriser le patrimoine bâti</i>	9
DEFI 3 : DYNAMISER LA GOUVERNANCE DU TERRITOIRE COMMUNAL ET FAVORISER LES PARTENARIATS	10
➤ <i>Optimiser les coopérations et les projets partagés</i>	10
III- LES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES DES ORIENTATIONS DU PADD	11

I-PREAMBULE

Le présent document présente le Projet d'Aménagement et de Développement Durables. Celui-ci s'inscrit dans un contexte législatif de transformation du droit de l'urbanisme lié à la mise en place de la loi Solidarité et Renouvellement Urbains, promulguée en décembre 2000.

Le PADD, qu'est-ce que c'est ?

⇒ Le PADD définit les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la commune, dans le respect des objectifs et des principes du développement durable énoncés aux articles L. 110 et L. 121-1 du Code de l'Urbanisme.

⇒ Le PADD se doit être l'expression claire et accessible d'une vision stratégique du développement et de mise en valeur du territoire de la commune, à moyen et long terme. En cela, il fixe les grandes orientations du projet communal. Celles-ci sont ensuite précisées et traduites spatialement et réglementairement.

Les principes du développement durable au titre de l'article L. 121-1 du Code de l'Urbanisme :

1) "L'équilibre entre le renouvellement urbain, un développement urbain maîtrisé, le développement de l'espace rural, d'une part, et la préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières et la protection des espaces naturels et des paysages, d'autre part, en respectant les objectifs du développement durable".

2) "La diversité des fonctions urbaines et la mixité sociale dans l'habitat urbain et dans l'habitat rural, en prévoyant des capacités de construction et de réhabilitation suffisantes pour la satisfaction, sans discrimination, des besoins présents et futurs en matière d'habitat, d'activités économiques, notamment commerciales, d'activités sportives ou culturelles et d'intérêt général ainsi que d'équipements publics, en tenant compte en particulier de l'équilibre entre emploi et habitat ainsi que des moyens de transport et de la gestion des eaux".

3) "Une utilisation économe et équilibrée des espaces naturels, urbains, périurbains et ruraux, la maîtrise des besoins de déplacement et de la circulation automobile, la préservation de la qualité de l'air, de l'eau, du sol et du sous-sol, des écosystèmes, des espaces verts, des milieux, sites et paysages naturels ou urbains, la réduction des nuisances sonores, la sauvegarde des ensembles urbains remarquables et du patrimoine bâti, la prévention des risques naturels prévisibles, des risques technologiques, des pollutions et des nuisances de toute nature".

La définition des défis et enjeux du Projet d'Aménagement et de Développement Durables

Trois grands défis de développement

Le diagnostic territorial et le diagnostic partagé réalisé avec les habitants et acteurs de la commune de SAINT-MARTINIEN tout au long de la phase d'élaboration et de réflexion du PADD, ont permis de **mettre en évidence un certain nombre d'éléments porteurs de développement sur lesquels la commune peut s'appuyer, ainsi que différentes contraintes ou faiblesses que l'on cherchera à compenser pour limiter leurs influences négatives.** Cette démarche de diagnostic partagé, ainsi que les exigences des lois « SRU » et « UH » ont ainsi permis de bâtir le PADD de SAINT-MARTINIEN. Celui-ci repose sur **3 grands défis prioritaires pour le développement de la commune à moyen et long terme.**

LES TROIS GRANDS DEFIS A RELEVER POUR SAINT-MARTINIEN

**1. CONSERVER LE DYNAMISME LOCAL
EN PROFITANT DE LA PROXIMITE DE
L'AGGLOMERATION MONTLUÇONNAISE**

**2. PRESERVER LES RICHESSES
NATURELLES ET PATRIMONIALES**

**3. DYNAMISER LA GOUVERNANCE
DU TERRITOIRE COMMUNAL
ET FAVORISER LES PARTENARIATS**

Six enjeux de développement

1. CONSERVER LE DYNAMISME LOCAL EN PROFITANT DE LA PROXIMITE DE L'AGGLOMERATION MONTLUÇONNAISE

- ➔ Maintenir la dynamique démographique et le bon niveau d'équipements et de services
- ➔ Pérenniser les activités économiques existantes

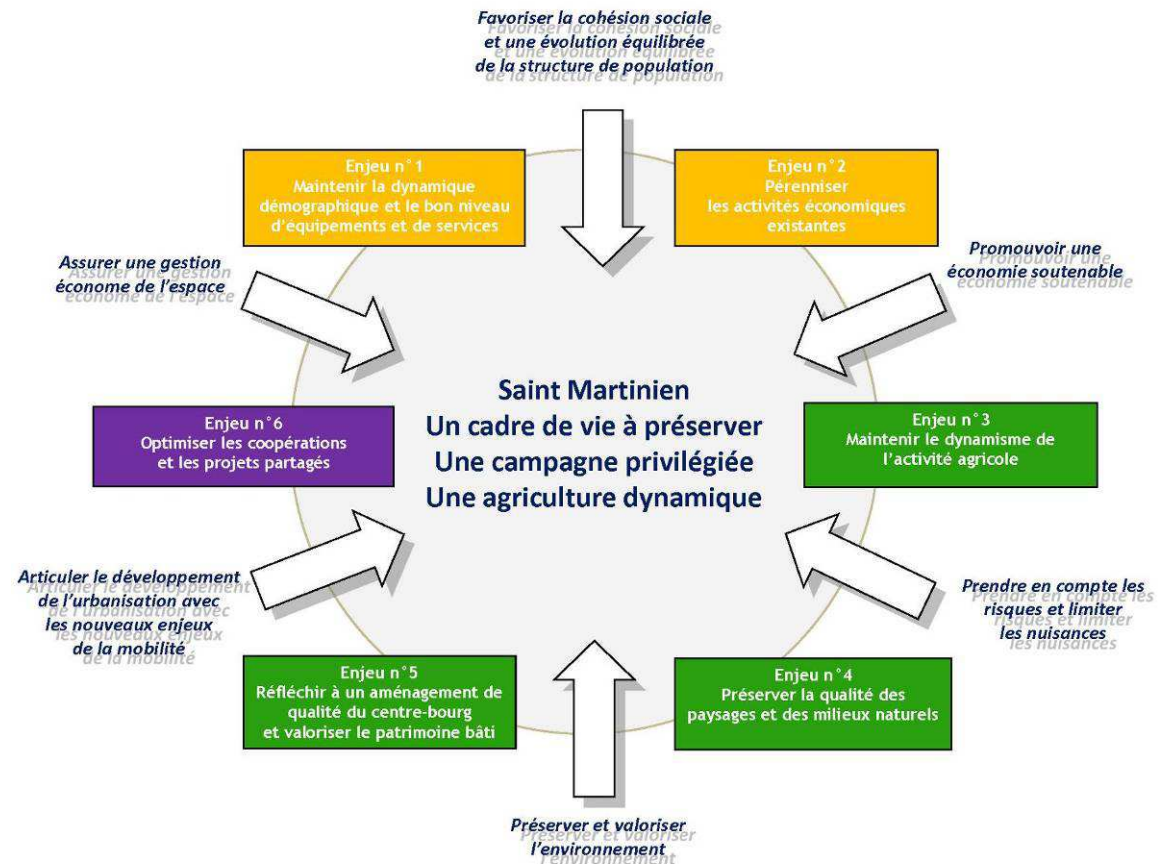
2. PRESERVER LES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES

- ➔ Maintenir le dynamisme de l'activité agricole
- ➔ Préserver la qualité des paysages et des milieux naturels
- ➔ Réfléchir à un aménagement de qualité du centre-bourg et valoriser le patrimoine bâti

3. DYNAMISER LA GOUVERNANCE DU TERRITOIRE COMMUNAL ET FAVORISER LES PARTENARIATS

- ➔ Optimiser les coopérations et les projets partagés

Les trois grands défis de développement communaux sont chacun déclinés en **plusieurs enjeux distincts**. Ils font ainsi l'objet de fiches particulières détaillant les objectifs à atteindre. Ces fiches sont constituées d'un rappel du diagnostic, des objectifs et des orientations générales de développement ou d'aménagement. Celles-ci déterminent la politique d'ensemble que la commune de SAINT-MARTINIEN souhaite mettre en œuvre pour conforter les éléments moteurs de son développement et pour apporter des réponses aux problèmes mis en évidence dans les diagnostics expert et partagé.



II-LES ORIENTATIONS DU PADD

Enjeu n°1

Maintenir la dynamique démographique et le bon niveau d'équipements et de services

DEFI N°1 :
**CONSERVER LE DYNAMISME LOCAL EN PROFITANT
DE LA PROXIMITE DE L'AGGLOMERATION MONTLUÇONNAISE**

CONSTATS :

La commune de SAINT-MARTINIEN possède **une offre d'équipements et de services de qualité** : une école dont les effectifs sont en hausse, l'espace mosaïque géré par la MSA (Mutualité Sociale Agricole), un centre social, une bibliothèque, une salle polyvalente, un terrain de tennis, un stade et une aire de jeux. La structure commerciale se limite à la présence d'un salon de coiffure à domicile. **L'offre commerciale est donc remplie par les villes voisines (Montluçon (12 km), Hurriel (7 km)).** La vie associative est animée par seulement 3 associations. **Il convient donc d'assurer la pérennité et la qualité de cette offre, indispensable pour créer des conditions qui contribueront à la qualité du cadre de vie et qui continueront d'être favorables au maintien et à l'accueil de nouveaux habitants.** En effet, depuis 1975, le nombre d'habitants de la commune de SAINT-MARTINIEN a globalement augmenté, pour atteindre 620 habitants aujourd'hui, pour une densité de 24,3 hab/km². SAINT-MARTINIEN est donc une commune périurbaine qui connaît une dynamique démographique positive, **constat conforté par l'augmentation récente de population : + 20% entre 1999 et 2009. De plus, sa population est jeune : 24,8% de la population est âgée de moins de 20 ans et 21,8% ont plus de 60 ans. Cette dynamique démographique s'accompagne d'un rythme de construction de 3,8 logements par an entre 2000 et 2011.**

OBJECTIFS :

Maintenir la dynamique démographique et le bon niveau d'équipements et de services doit permettre de :

- conserver une population jeune,
- réduire la dépendance aux communes voisines,
- conserver une bonne qualité de vie.

ORIENTATIONS

SERVICES/EQUIPEMENTS

- **Maintenir le dynamisme de l'école** par le maintien et le renouvellement des effectifs scolaires
- **Développer les services et équipements pour la petite enfance : mini-crèche, Maison d'Assistants Maternelles**
- **Maintenir le dynamisme et la qualité des équipements : espace mosaïque, centre social**
- **Améliorer la qualité des équipements sportifs : terrain de tennis, stade**

VIE ASSOCIATIVE

- **Accompagner et maintenir le dynamisme de la vie associative**
- **Organiser des manifestations régulières participant à l'animation du village par le biais des associations et du Comité des Fêtes** pour valoriser l'image interne et externe de la commune

TRANSPORTS

- **Développer des dessertes en transports collectifs plus régulières** par le biais d'une réflexion intercommunale et dans le cadre du SCOT
- **Concentrer les constructions nouvelles à proximité des équipements (école)**
- **Développer l'urbanisation de manière à préserver la fonction du réseau routier départemental**, qui est d'assurer le transit dans de bonnes conditions de sécurité

COMMUNICATION

- **Développer et renforcer les actions de communication et les événements festifs en particulier en matière d'accueil et d'intégration des nouveaux habitants** pour développer un sentiment d'appartenance
- **Valoriser l'identité communale et une qualité de vie de qualité**
- **Communiquer sur les atouts de SAINT-MARTINIEN**

HABITAT/CADRE DE VIE

- **Définir et contenir les possibilités de constructions nouvelles** dans la continuité des secteurs urbanisés du bourg et en lien avec la capacité des équipements collectifs (réseau d'assainissement, d'eau potable)
- **Maitriser et planifier une offre de logements suffisante tant en neuf qu'en ancien à la fois pour les jeunes ménages et les personnes âgées**
- **Offrir une capacité d'accueil de 45 logements à l'horizon 2021 à raison de 8 logements/ha**
- **Réduire le nombre de logements vacants réellement réhabilitables**
- **Valoriser et conserver la qualité de vie et le cadre de vie en veillant à une harmonie architecturale et paysagère**
- **Conserver le caractère rural de la commune**

Enjeu n°2

Pérenniser les activités économiques existantes

DEFI N°1 :

CONSERVER LE DYNAMISME LOCAL EN PROFITANT DE LA PROXIMITE DE L'AGGLOMERATION MONTLUÇONNAISE

CONSTATS :

Outre l'offre commerciale et de services, **le tissu économique communal se compose de 10 entreprises artisanales** : revêtement sols et murs, décoration ; fromagerie ; ébénisterie, menuiserie, meubles de cuisine ; couvreur, zingueur ; vitraux, restauration ; électricité générale, alarme ; produits et matériels agricoles ; cuirs, décoration ; multiservices, rénovation immobilière, entretien piscine ; élagage.

La commune dispose également d'atouts pour le développement de l'activité touristique et de loisirs : la commune dispose de plusieurs sentiers de randonnées permettant de découvrir les richesses du territoire communal (paysages, panoramas et patrimoine bâti remarquables) ainsi qu'un étang communal dans le bourg pour la pratique de la pêche. De plus, bien que l'offre d'hébergement touristique soit limitée elle existe (un gîte rural).

L'enjeu est donc de pérenniser les activités économiques existantes sur le territoire communal.

OBJECTIFS :

Pérenniser les activités économiques existantes doit permettre de :

- maintenir voire renforcer le tissu économique et les emplois liés,
- favoriser le maintien des jeunes actifs sur le territoire et donc limiter les déplacements vers les agglomérations voisines.

ORIENTATIONS

COMMERCES

- **Réfléchir à l'accueil d'un commerce de type « café-restaurant » et proposant une offre de dépannage**

ARTISANAT

- **Accompagner et étoffer le tissu artisanal** en proposant une offre foncière et immobilière adaptée ou en veillant au développement des unités existantes et à la cohabitation avec les activités résidentielles
- **Concrétiser le projet de pôle d'excellence rurale : activité de maître verrier**

COMMUNICATION

- **Améliorer la couverture téléphonie mobile**

TOURISME

- **Développer un tourisme vert, des activités d'agro-tourisme** (vente de produits à la ferme) **en lien avec les exploitants agricoles**
- **Mettre en valeur et faire connaître les richesses de la commune** (Eglise, petit patrimoine, anciens corps de ferme...) :
 - améliorer la signalétique touristique sur les axes de circulation principaux et sur les chemins de randonnées,
 - créer un circuit pédestre de découverte du patrimoine bâti et naturel et des panoramas.
- **Développer l'offre d'hébergement touristique** (chambres d'hôtes) **et promouvoir l'existence d'un gîte** en particulier par une meilleure signalétique
- **Renforcer les actions de communication et les événements festifs en lien notamment avec les associations et les habitants**
- **Développer des actions complémentaires et en cohérence avec l'activité touristique intercommunale**

Enjeu n°3

Maintenir le dynamisme de l'activité agricole

DEFI N°2 :

**PRESERVER LES RICHESSES NATURELLES
ET PATRIMONIALES**

CONSTATS :

Le territoire de SAINT-MARTINIEN se situe au sein de la région agricole de la Combraille bourbonnaise. Il s'agit d'une commune rurale où l'activité agricole joue un rôle prépondérant (1703 ha soit 67% de la commune) malgré une baisse du nombre d'exploitations : une vingtaine aujourd'hui.

L'enjeu est donc d'accompagner et conforter son dynamisme en veillant en particulier à limiter le mitage du paysage. Les agriculteurs participent également à la préservation des prairies et des haies et plus globalement à la qualité des paysages.

OBJECTIFS :

Maintenir le dynamisme de l'activité agricole doit permettre de :

- préserver les terres agricoles et la trame bocagère contribuant à la qualité des paysages,
- entretenir et valoriser le patrimoine rural.

ORIENTATIONS

AGRICULTURE

- **Maintenir le dynamisme de l'activité agricole :**
 - en préservant les exploitations agricoles pérennes par la prise en compte des contraintes d'exploitation et notamment de leurs besoins de développement (périmètre de réciprocité autour des bâtiments d'exploitation) et en favorisant l'installation de jeunes agriculteurs,
 - qui valorise une grande partie du territoire communal et participe grandement à la qualité des paysages (haies bocagères, espaces boisés, prairies, cours d'eau).
- **Favoriser les remembrements volontaires pour réduire le morcellement des parcelles**
- **Développer une agriculture biologique ou raisonnée**
- **Eviter le mitage des paysages** afin d'anticiper des problèmes de cohabitation entre activités agricoles et secteurs résidentiels, sources de contraintes pour le développement des exploitations agricoles et de nuisances pour les résidents
- **Recenser les changements de destination** des bâtiments n'ayant plus de vocation agricole en minimisant les contraintes présentes ou futures pour les exploitations agricoles

Enjeu n°4

Préserver la qualité des paysages et des milieux naturels

DEFI N°2 :

PRESERVER LES RICHESSES NATURELLES ET PATRIMONIALES

CONSTATS :

Le territoire de SAINT-MARTINIEN qui s'étend sur 2548 hectares **se situe dans le secteur Ouest du Bocage bourbonnais**. Le relief est constitué d'une succession de collines et de vallons. **Sa situation géographique offre des paysages divers** : collinaires, bocagers et boisés ainsi que **des milieux naturels de qualité** : trame bocagère, massifs boisés (La Goutte Rimbaud...), étangs et plans d'eaux, cours d'eau et les zones humides associées. **Elle offre également des vues variées** : depuis la ligne de crête Nord ou encore depuis le Peu de Brillat les vues sont ouvertes et lointaines dominant le bourg et la vallée de La Bartillate ; depuis les points bas, situés au fond des vallons, les vues se referment sur le paysage proche. **Ces milieux qui sont le support d'une richesse écologique contribuent à la qualité du cadre de vie et au maintien du caractère rural de la commune d'où l'importance de les préserver.**

OBJECTIFS :

Préserver la qualité des paysages et des milieux naturels doit permettre de :

- protéger les espaces agricoles et naturels relevant des valeurs d'identité de la commune,
- conserver le caractère rural de la commune,
- maintenir et préserver la biodiversité sur le territoire.

ORIENTATIONS

- **Préserver la qualité des paysages ruraux faits d'une succession de collines bocagères et de vallons**
- **Etre vigilant sur l'intégration de certains bâtiments agricoles ou artisanaux en secteurs diffus**
- **Protéger les réservoirs de biodiversité** (la trame bocagère, les espaces boisés, les cours d'eau et leurs vallées, les étangs...) **via la préservation des corridors écologiques**
- **Maintenir et valoriser la qualité des espaces boisés** (La Goutte Rimbaud, Bois de La Garenne...)
- **Préserver les paysages de qualité et les vues lointaines remarquables notamment depuis le Nord**
- **Mettre en valeur la qualité des paysages et les éléments de patrimoine remarquables :**
 - par la mise en place d'une signalétique touristique sur les axes principaux et sur les chemins de randonnées,
 - par le maintien et l'entretien des circuits de randonnées à l'échelle intercommunale.
- **Poursuivre l'entretien des chemins, fossés et haies**
- **Hiérarchiser les fonctions de circulation automobile et/ou motorisée et/ou agricole**
- **Poursuivre la réalisation d'une nouvelle station d'épuration et favoriser la mise aux normes des dispositifs d'assainissement individuel** par le biais du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

Enjeu n°5

**Réfléchir à un aménagement de qualité
du centre-bourg et valoriser le patrimoine bâti**

DEFI N°2 :

**PRESERVER LES RICHESSES NATURELLES
ET PATRIMONIALES**

CONSTATS :

La qualité du cadre de vie repose également sur la richesse du patrimoine communal : l'Eglise, un ancien presbytère, des anciens corps de fermes, les croix en pierres, en fer ou en bois... ainsi que sur **l'image du bourg qui est implanté à l'Est du territoire communal au croisement de la RD 342 et de la RD 242 et au pied du Peu de Brillat. Le bourg présente des morphologies urbaines différentes :** un noyau urbain dense et ancien, des espaces verts, publics et des quartiers résidentiels contemporains. **Une réflexion doit être menée pour mettre en valeur le centre-bourg par un aménagement de qualité :** traitement des entrées de bourg, restauration de certaines voies dont création de trottoirs, aménagement de certains espaces publics... .

OBJECTIFS :

Réfléchir à un aménagement de qualité du centre-bourg et valoriser le patrimoine bâti doit permettre de :

- conforter et améliorer l'image et le cadre de vie de la commune,
- préserver et valoriser les éléments de patrimoine, vecteurs d'image et d'identité de la commune,
- promouvoir SAINT-MARTINIEN à l'échelle intercommunale.

ORIENTATIONS

- **Réfléchir à un aménagement de qualité du centre-bourg pour donner envie de découvrir SAINT-MARTINIEN :**
 - améliorer la qualité des entrées de bourg en incitant au fleurissement,
 - procéder à un aménagement de qualité de la place de la Mairie pour créer une véritable place du village,
 - améliorer la circulation et la sécurité des piétons : création de trottoirs et de cheminements en lien avec le diagnostic accessibilité.
- **Valoriser les éléments de petit patrimoine** (lavoirs, fontaines, croix) **via leur entretien et leur restauration dans le cadre de chantiers d'insertion**
- **Valoriser le patrimoine bâti remarquable** (Eglise, petit patrimoine, anciens corps de ferme...)
- **Valoriser l'étang communal et ses abords de qualité**

Enjeu n°6

Optimiser les coopérations et les projets partagés

DEFI N°3 :

DYNAMISER LA GOUVERNANCE DU TERRITOIRE COMMUNAL ET FAVORISER LES PARTENARIATS

CONSTATS :

Le premier gisement de coopération s'exprime dans la volonté de démarches publiques appréhendées non plus à l'échelle communale qui ne s'avère plus pertinente mais à une échelle intercommunale.

Le deuxième gisement réside dans la capacité des acteurs économiques locaux à se mobiliser, à mutualiser des ressources et des moyens en associant les chambres consulaires et les organisations professionnelles, les chefs d'entreprises, les artisans, les commerçants, les agriculteurs, les prestataires de services, dont les acteurs du tourisme vert et de l'agro-tourisme... et à réunir les conditions de création de richesses dans le cadre d'une dynamique de modernisation et d'attractivité économique, tout en préservant les potentiels environnementaux.

Le troisième gisement provient de la capacité des acteurs locaux sociaux, notamment au travers des réseaux associatifs à créer des dynamiques collectives de solidarité, de mobilisation des potentiels d'animation, d'amélioration de l'image perçue et vécue de la commune de SAINT-MARTINIEN. Ces actions doivent être tournées certes vers le territoire communal, mais plus largement vers l'extérieur, dans une perspective d'ouverture sur les préoccupations globales.

OBJECTIFS :

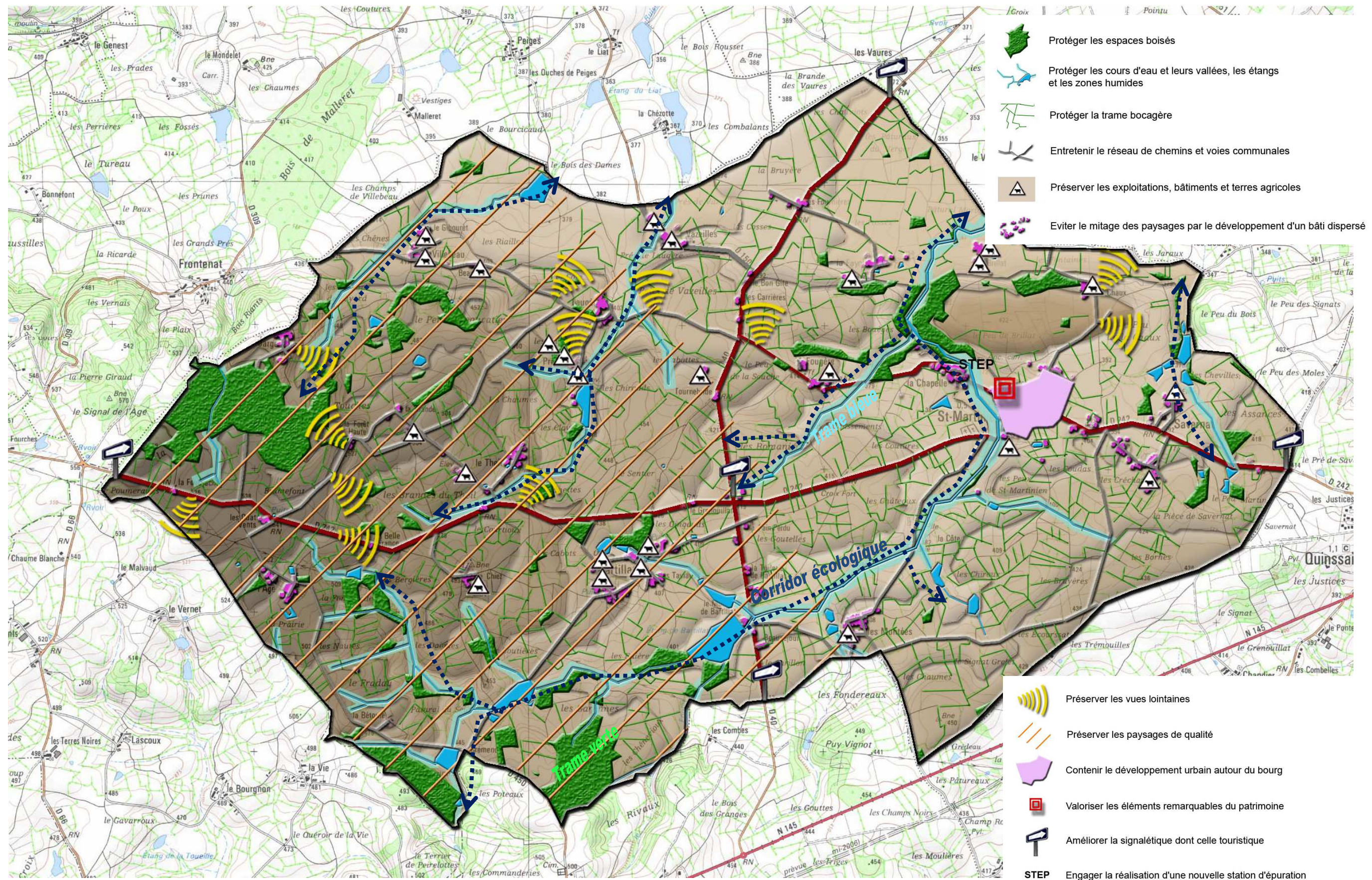
Optimiser les coopérations et les projets partagés doit permettre de :

- mettre en œuvre des démarches collectives concertées,
- procéder par étapes,
- définir des objectifs partagés communs,
- définir des actions et un calendrier de réalisation,
- définir les ressources disponibles ou mobilisables.

ORIENTATIONS

- **Mettre en œuvre des démarches concertées :**
 - **identifier les acteurs clés, leurs compétences,**
 - **clarifier les rôles, les interrelations entre acteurs,** notamment les liens juridiques et économiques,
 - **mettre à jour des objectifs, élaborer une stratégie partagée** permettant la mise en œuvre d'un plan d'actions concret et adapté,
 - **analyser les conditions et caractéristiques de conduite et de réalisation du plan d'actions,** dont les modalités de financement et de calendrier.
- **Les exemples :**
 - **poursuivre la mutualisation des personnels, équipements, projets, services à une échelle intercommunale,**
 - **favoriser une mise en œuvre concertée du SCOT,**
 - **réfléchir sur la pérennité des activités scolaires, extra ou périscolaires,**
 - **mettre en réseau les acteurs du tourisme et de l'agro-tourisme,**
 - **favoriser les actions collectives et des associations**
 - **favoriser les actions sociales en milieu rural,**
 - **valoriser les potentiels environnementaux à l'échelle intercommunale**

III-LES REPRESENTATIONS GRAPHIQUES DES ORIENTATIONS DU PADD



- | | | | |
|---|--|--|--|
|  | Bâtiments agricoles à préserver |  | Etang communal et ses abords à valoriser |
|  | Cours d'eau et sa vallée à protéger |  | Signalétique dont celle touristique à améliorer |
|  | Alignements d'arbres et trame bocagère à conserver |  | Equipements à valoriser et dont le dynamisme est à maintenir |
|  | Secteurs d'extensions résidentielles |  | Equipements dont la qualité est à améliorer |
|  | Entrées de bourg à valoriser | STEP | Réalisation d'une nouvelle station d'épuration à poursuivre |
|  | Centre-bourg à aménager |  | Eléments remarquables du patrimoine à valoriser |

